

## Plan de Prévention

VILLE DE SAINT-BENOIT		ENTREPRISE EXTERIEURE				
Adresse :		Adresse :				
≅:		≅:  □:  @:  Nom du responsable sur le site:  Qualification:				
Travaux effectués par l'entreprise extérieure						
Nature des travaux :		Effectif prévisible :				
Date prévisible des travaux :		Total d'heures de travail :				
Sous-traitant de l'entreprise extéri	ieure					
Nom de l'entreprise :		Date d'arrivée :				
		Durée d'intervention prévue :				
Sous-traitant de l'entreprise extérieure						
Effectuée le :	Représentant de la collectivité et représentant de l'entreprise extérieure :					
	Date : Signature	:	Date : Signature :			



Denon				
Consignes générale de chantier	Obligations préalables au démarrage des travaux (si nécessaire)	Types d'habilitation, permis		
☐ Port de casque ☐ Port des chaussures de sécurité ☐ Port de vêtements de travail ☐ Port de tout autre équipement de protection ( le cas échéant) ☐ Préciser :	☐ Permis de feu ☐ Coupure réseau ☐ Consignation électrique ☐ Habilitations électriques ☐ Utilisation de produits dangereux ☐ Travaux à risques particuliers (voir liste en annexe II) ☐ Prêt de matériel ☐ Préciser :			
L'entreprise extérieure doit assurer le suivi médical de son personnel, conformément à la				
règlementation en vigueur.				

## Dispositions générales

L'entreprise extérieure reconnaît avoir reçu les consignes de sécurité du site et en avoir pris connaissance.

Le chef de l'entreprise extérieure ou son représentant désigné s'engage :

- à exécuter les mesures décidées qui le concernent dans ce plan de prévention,
- à informer son personnel intervenant sur le site, des consignes générales à respecter par les entreprises extérieures et des mesures prises dans le plan de prévention,
- à informer la collectivité ou l'établissement public utilisateur de l'intervention éventuelle de nouveaux soustraitants ou en cas de modification significative des informations à porter sur ce plan de prévention.

Toute information modifiant ce plan de prévention sera annexé ou donnera leu à la rédaction d'un nouveau plan de prévention.

REPRESENTANT de la VILLE DE SAINT-BENOIT	REPRESENTANT de l'ENTREPRISE EXTERIEURE
Responsable des travaux :  Nom :  Responsable du Service (préciser):  Nom :  Assistant ou/ Conseiller en Prévention :  Nom :  Date :  Signature :	Nom:



	Risques d'interférences liés à la co-activité	Mesures de prévention	A la charge de	
Phase de travail			Collectivité	Entreprise extérieure

Locaux mis à disposition par la Ville de Saint-	Documents remis et commentés donnés par la		
Benoît	Ville de Saint-Benoît		
☐ Sanitaires	☐ Livret d'accueil		
☐ Vestiaires	☐ Règlement Intérieur HS		
☐ Local de restauration	☐ Plan du site		
☐ Lieu de stationnement	☐ Limites du secteur d'intervention		
☐ Lieu de stationnement	☐ Procédure d'évacuation		
	☐ Organisation des secours		
☐ Autre :	☐ Zone réservée à l'entreprise extérieure /		
	Stockage		

<u>Le Maître d'ouvrage</u> est chargé de fournir les Fiches de Données de Sécurité (FDS) afin de pouvoir renseigner toutes personnes des dangers éventuels. <u>Le Maître d'œuvre</u> est chargé de la communication de ces informations.